

Stratégie et cadre décennal de mise en œuvre de l'initiative de la Grande Muraille verte de l'Union africaine: *Restauration des écosystèmes et résilience des moyens de subsistance (2024-2034)*

RÉSUMÉ SUCCINCT



Axe d'intervention stratégique 2: Co-concevoir et mettre en œuvre des voies vers la restauration, la résilience et le développement transformateurs

CONTEXTE

L'initiative de la Grande Muraille Verte (GGWI) est un projet phare de l'Union africaine (UA), lancé en 2007 pour lutter contre la désertification et la dégradation des sols dans les régions du Sahel et du Sahara. Au départ, il s'agissait d'une étroite ceinture d'arbres s'étendant à travers l'Afrique pour stopper l'avancée du désert. Cependant, l'initiative a depuis évolué vers un programme plus large de restauration des terres et de développement durable, visant à revitaliser les écosystèmes dégradés, à soutenir l'agriculture, le pastoralisme et les forêts, tout en améliorant les moyens de subsistance et la résilience des communautés touchées.

Axée à l'origine sur 11 pays, l'initiative s'est élargie à 25 nations supplémentaires de toute l'Afrique, le Sud-Soudan, le Kenya et l'Ouganda ayant également manifesté leur intérêt. Reconnaisant la nécessité d'une approche plus globale et coordonnée de la dégradation des terres, de la désertification et du changement climatique, et consciente de la nécessité d'une révision urgente, la Commission de l'Union africaine (CUA) a élaboré une stratégie révisée et un cadre de mise en œuvre

sur dix ans. Cette nouvelle stratégie encourage une approche intégrée et holistique de la réhabilitation des terres et du développement résilient au changement climatique parmi ses États membres, les communautés économiques régionales (CER), les agences et les partenaires. Elle met l'accent sur la restauration des écosystèmes, la résilience climatique et les opportunités économiques pour les petits exploitants agricoles, les éleveurs et les communautés locales, en se positionnant comme une solution transformatrice à l'échelle du continent pour réaliser la restauration des terres à grande échelle.

La stratégie révisée de la GMV est un document de planification stratégique sur dix ans (2024-2034) qui définit la vision, les objectifs spécifiques, les domaines d'intervention et d'action nécessaires pour intensifier les activités de restauration des terres et de renforcement de la résilience associées aux paysages agricoles, pastoraux et forestiers sur l'ensemble du continent africain. La nouvelle stratégie de la GMV s'est appuyée sur les conclusions et les principales recommandations des évaluations indépendantes menées depuis sa création en 2012.¹



Cette note présente l'axe d'intervention stratégique 2 de la nouvelle stratégie de la GMV.

1. **UNCCD. 2020.** État d'avancement de la mise en œuvre de la Grande Muraille verte et perspectives à l'horizon 2030. Agence panafricaine de la Grande Muraille verte et gouvernement irlandais.
UNCCD. 2023. Évaluation indépendante de l'accélérateur de la GMV. UNCCD
Transparency International. 2023. Cartographie et évaluation de la gouvernance de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel.

CADRAGE STRATÉGIQUE DE LA STRATÉGIE GMV

La nouvelle stratégie de la GMV comprend quatre axes d'intervention stratégique, conçus pour soutenir la réalisation de la vision et des objectifs de la GMV. Dans le cadre de la stratégie, des actions prioritaires spécifiques sont proposées pour chacun des domaines d'intervention identifiés dans les axes d'intervention stratégiques 1 à 4.

Aspirations et objectifs de la stratégie



VISION

D'ici 2034, les régions arides de l'Afrique seront transformées en régions résilientes et stables sur les plans social, économique et environnemental.



OBJECTIF GÉNÉRAL

Renforcer la résilience des communautés, des écosystèmes et des économies dans les zones arides africaines en améliorant les conditions de vie des populations, en améliorant l'état et la santé des écosystèmes, en plaidant et en mobilisant des ressources, en renforçant la collaboration institutionnelle et en promouvant la cohérence des politiques.



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Promouvoir la planification foncière dirigée localement, restauration des terres et les initiatives de renforcement de la résilience, ainsi que les activités entrepreneuriales et de subsistance basées sur la nature afin d'améliorer le bien-être et les revenus des communautés, tout en les autonomisant, en particulier les femmes et les jeunes.

Catalyser l'inclusion, l'alignement, la coopération et l'appropriation de la restauration des terres et du renforcement de la résilience dans les stratégies, politiques, programmes et plans connexes.

Promouvoir la cohérence des politiques, l'alignement et un récit commun dans les stratégies, politiques, programmes et plans.

Investir dans et renforcer les pratiques fondées sur la nature ainsi que les approches inclusives du paysage pour la restauration et la gestion durable des terres, de l'eau et de la biodiversité, afin de soutenir des chaînes de valeur résilientes.

Encourager des environnements décisionnels et de gestion adaptative axés sur les systèmes, intersectoriels et coordonnés, facilitant l'intégration des activités entre toutes les parties prenantes, secteurs et échelles.

Renforcer la capacité de l'Afrique à mobiliser des ressources à plusieurs niveaux.

Renforcer les liens et la collaboration efficace entre les communautés, les praticiens, les scientifiques, les décideurs politiques et le secteur privé, en favorisant le partage des connaissances, l'apprentissage par l'expérience et en s'appuyant sur un système harmonisé de gestion des connaissances

Développer, investir dans et soutenir les infrastructures économiques et environnementales infrastructure facilitant la transition vers une économie verte et circulaire.



AXE 1

Renforcement du leadership, de la gouvernance et de l'engagement politique



AXE 2

Adopter des approches pour une restauration transformatrice, une gestion résiliente des écosystèmes et un développement durable



AXE 3

Renforcer la mise en œuvre de la restauration résiliente des paysages grâce à la mobilisation des ressources, aux partenariats, à l'inclusion, à l'échange de connaissances et au développement



AXE 4

Exploiter les efforts existants et le système de connaissances



AXE 2

Co-concevoir et mettre en œuvre des voies vers une restauration, une résilience et un développement transformateurs

L'axe d'intervention stratégique 2 définit les stratégies et les actions qui contribueront directement à la résilience des paysages et des moyens de subsistance, notamment à l'amélioration de la santé des terres et des sols, à la diversité biologique, à l'efficacité des cycles de l'eau, aux revenus tirés d'activités agricoles, pastorales et forestières respectueuses de la nature et d'activités entrepreneuriales connexes, ainsi qu'à la sécurité alimentaire et à la nutrition aux niveaux infranational et local. L'axe comporte sept domaines d'intervention.



Domaine d'intervention 2.1

Regrouper les capacités administratives, scientifiques, de mise en œuvre et d'engagement afin d'adapter et d'étendre la restauration des paysages et la gestion des écosystèmes



Domaine d'intervention 2.2

Promouvoir un leadership inclusif et des entreprises économiques foncières résilientes ainsi que des activités entrepreneuriales pour les hommes, les femmes et les jeunes



Domaine d'intervention 2.3

Investir dans des chaînes de valeur intégrées et des emplois qui favorisent la santé des terres, l'efficacité des cycles de l'eau et la diversité biologique



Domaine d'intervention 2.4

Investir dans les infrastructures climato-résistantes et l'accès aux énergies renouvelables



Domaine d'intervention 2.5

Promouvoir la restauration des terres et la résilience des communautés en développant les approches socio-écologiques et politiques, les outils et les options contextualisées



Domaine d'intervention 2.6

Promouvoir la restauration des terres et le renforcement de la résilience sous l'égide des communautés en développant les approches, outils, pratiques et options fondés sur la nature, l'agroécologie et le reverdissement



Domaine d'intervention 2.7

Investir dans un soutien scientifique coordonné et fondé sur l'expérience et dans la création d'un cadre de suivi commun



Domaine d'intervention 2.1

Renforcer les capacités administratives, scientifiques, de mise en œuvre et d'engagement pour adapter et étendre la restauration des paysages et la gestion des écosystèmes



Actions prioritaires indicatives:

- Mettre l'accent sur la santé et la productivité des terres et des sols afin de renforcer la résilience, d'améliorer la sécurité alimentaire et d'augmenter les revenus ruraux, conformément aux principes de l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.
- Regrouper les pratiques agro-écologiques fondées sur la nature et basées sur des systèmes harmonisés de gestion des connaissances.
- Garantir l'autonomisation et le leadership des utilisateurs des terres et des communautés et mettre en place des mécanismes de gouvernance inclusive des terres, des arbres, de l'eau et des autres ressources.
- Développer des compétences de base en matière d'engagement et de facilitation au niveau local.
- S'appuyer sur les mécanismes existants ou en créer de nouveaux pour une planification participative imbriquée de la résilience des paysages, des bassins versants et de l'utilisation des terres à toutes les échelles.
- Promouvoir la gestion intégrée des ressources naturelles, l'amélioration des fonctions des écosystèmes et l'augmentation de la fourniture durable de services écosystémiques afin de renforcer la résilience, d'améliorer la sécurité alimentaire et d'augmenter les revenus ruraux.
- Mettre en place des mécanismes pour une gouvernance inclusive des terres, des arbres, de l'eau et des autres ressources.
- Élaborer des plans, des pratiques et des ressources accessibles tournés vers l'avenir et dirigés localement en matière de résilience au climat et de préparation aux catastrophes, en tenant compte des données et des prévisions selon différents scénarios.
- Adopter les principes de gouvernance de la gestion adaptative fondée sur l'examen structuré de l'expérience et des preuves par les parties prenantes pour un apprentissage constant et une amélioration de la prise de décision.



Domaine d'intervention 2.2

Promouvoir un leadership inclusif et des entreprises économiques foncières résilientes ainsi que des activités entrepreneuriales pour les hommes, les femmes et les jeunes



Actions prioritaires indicatives:

- Promouvoir des structures de gouvernance qui reconnaissent et soutiennent les femmes en tant que chefs de file des initiatives de restauration des terres et de la gestion globale des risques.
- Encourager fortement la participation et le leadership des femmes et des jeunes dans le développement rural, les activités de restauration des écosystèmes et les entrepreneuriales.
- Analyser l'état des droits des femmes, les contraintes et les opportunités dans la zone de la GMV, à plusieurs échelles, afin de faciliter et de garantir l'accès et le contrôle des femmes sur les ressources naturelles, leur participation aux activités économiques, ainsi que leur participation et leur leadership dans les structures de gouvernance des ressources naturelles et de l'économie.
- Promouvoir les emplois verts dans les zones rurales et optimiser le potentiel d'emploi des jeunes et des femmes.
- Optimiser le potentiel d'emploi des jeunes et des femmes.
- Maximiser le nombre de personnes habilitées par la vision de la GMV et engagées de manière bénéfique dans les objectifs de restauration dans les zones rurales.

- Les entités de la GMV et les ministères compétents devraient encourager le co-développement et la co-gestion d'interventions ciblées en matière d'égalité des sexes avec les coopératives locales de femmes.
- Mettre en place et soutenir un conseil consultatif de la jeunesse actif pour la GMF.
- Promouvoir l'autonomisation économique afin de permettre aux femmes et aux jeunes des zones rurales de participer à des activités économiques rentables et d'en tirer profit.
- Élaborer des structures d'incitation avec les représentants des souffrant de handicaps différents afin de faciliter leur accès aux emplois ruraux et aux systèmes de soutien à l'entrepreneuriat.
- Promouvoir un équilibre plus équitable dans les charges de travail et dans le partage des avantages économiques et sociaux entre les femmes et les hommes.
- Simplifier l'enregistrement, la formalisation et les autres règles régissant la création d'entreprises dans les zones de la GMV afin d'inciter les jeunes, en particulier, à acquérir des sources de revenus.
- S'appuyer sur l'esprit d'entreprise des jeunes ruraux pour renforcer engagement et leur leadership dans les entreprises et les chaînes de valeur agricoles, pastorales et basées sur les produits naturels.



Domaine d'intervention 2.3

Investir dans des chaînes de valeur intégrées et dans des emplois qui favorisent la santé des terres, l'efficacité des cycles de l'eau et la diversité biologique



Actions prioritaires indicatives:

- Promouvoir et renforcer les capacités et les compétences en matière de gestion intégrée des paysages et des systèmes agricoles.
- Adopter, déployer et renforcer les services mobiles de conseil et d'orientation axés sur la demande.
- Soutenir l'innovation d'agriculteur à agriculteur et l'innovation menée par les agriculteurs.
- Entreprendre des processus d'analyse et de développement du marché qui encouragent la croissance d'entreprises agroalimentaires et de chaînes de valeur à caractère positif ancrées localement.
- Promouvoir les chaînes de valeur fondées sur la nature (arbres, cultures, plantes) pour soutenir les moyens de subsistance, ainsi que la nutrition, la santé des sols et la santé des écosystèmes.
- Améliorer les marchés des produits forestiers non ligneux afin de renforcer l'engagement des populations à protéger leurs ressources naturelles.
- Promouvoir les chaînes de valeur de l'élevage, y compris le développement de produits à forte valeur ajoutée qui contribuent à l'amélioration des systèmes de gestion des paysages.
- Créer la capacité des utilisateurs locaux des terres à s'engager dans des chaînes de valeur renforcées et à en tirer profit.
- Créer des mécanismes autonomes, y compris des formations/apprentissages payants, pour aider directement les agriculteurs et les gestionnaires de terres à mettre en œuvre des pratiques qui gèrent et protègent les fonctions et les services des écosystèmes.
- Déployer la télédétection, la surveillance de la santé des terres, la fintech et d'autres technologies pour estimer la valeur des services environnementaux fournis, proposer des paiements pour ces services et récompenser les agriculteurs, les éleveurs, les gestionnaires de forêts et les communautés locales pour la gestion et la protection des écosystèmes.



Domaine d'intervention 2.4

Investir dans des infrastructures résistantes au climat et dans l'accès aux énergies renouvelables



Actions prioritaires indicatives:

- Promouvoir et populariser l'utilisation à grande échelle des énergies renouvelables.
- Encourager l'entrepreneuriat dans le domaine de l'énergie rurale en facilitant l'adoption de systèmes de paiement fintech, en offrant des allègements fiscaux aux investissements dans les énergies renouvelables et en facilitant la formalisation des petites entreprises d'énergie rurale.
- Construire les infrastructures nécessaires pour assurer la connectivité des communications et les pépinières d'entreprises pour les petites et moyennes entreprises.



Domaine d'intervention 2.5

Promouvoir la restauration des terres et la résilience des communautés en développant les approches socio-écologiques et politiques, les outils et les options contextualisés



Actions prioritaires indicatives:

- Collaborer pour faire en sorte que les femmes, les ménages et les communautés aient des droits de propriété et d'utilisation clairs sur leurs ressources naturelles.
- Promouvoir des mécanismes de gouvernance locale pour les ressources naturelles qui soient dirigés, évolués ou adaptés au niveau local et appliqués au niveau local.
- Développer la capacité financière des conseils locaux pour soutenir les initiatives de restauration menées par les communautés.
- Catalyser le changement de comportement concernant l'organisation et la gestion des ressources naturelles en comprenant comment influencer par des incitations, des compétences et des cadres socioculturels dans chaque contexte.
- Développer et diffuser, par le biais d'un programme de formation des formateurs, une boîte à outils itérative pour le changement de comportement qui tienne compte de l'hétérogénéité des contextes dans les zones de la GMV.
- Partager l'expérience et la connaissance des règlements qui permettent une restauration et une résilience des paysages plus réussies dans et entre les pays, les communautés, les quartiers et les districts.
- Faciliter l'apprentissage croisé entre les communautés en utilisant les communications mobiles/numériques, les outils de science citoyenne et les visites croisées.
- Les transactions financières devraient, dans la mesure possible, être effectuées par le biais de systèmes de paiement mobiles, qui facilitent une comptabilité transparente.
- Les écoles primaires, secondaires et les universités devraient intégrer une compréhension des principes et pratiques agroécologiques et fondés sur la nature dans les supports de cours et mettre l'accent sur les exercices pratiques.
- Collaborer au renforcement du régime foncier et des droits de propriété afin de garantir aux femmes, aux ménages et aux communautés des droits de propriété et d'utilisation clairs sur leurs ressources naturelles.
- Analyser les obstacles culturels et autres à la restauration des terres au niveau local.
- Encourager le développement et la mise en place de nouveaux mécanismes d'application de la loi au niveau local.
- Soutenir l'élaboration conjointe de règles, de règlements et de conventions en matière de gouvernance des ressources naturelles locales.
- Mettre en place un programme de prospective communautaire, d'examen de la gouvernance locale et de co-imagination des pratiques et des investissements.
- Promouvoir les liens numériques afin de créer des paysages restaurés "locaux" et connectés.
- Catalyser et soutenir les campagnes et les mouvements de restauration au niveau local.



Domaine d'intervention 2.6

Promouvoir la restauration des terres et le renforcement de la résilience menés par les communautés en développant les approches, outils, pratiques et options fondés sur la nature, l'agro-écologie et le reverdissement.



Actions prioritaires indicatives:

Promouvoir d'urgence l'adoption de plans d'adaptation, y compris:

- Favoriser la régénération des arbres par des pratiques simples et très rentables telles que la régénération naturelle gérée par l'agriculteur/ la régénération naturelle assistée.
- Promouvoir la plantation d'arbres avec des espèces soigneusement sélectionnées et souhaitées par les communautés locales, qui offrent des avantages financiers et nutritionnels importants.
- Promouvoir des interventions simples et largement éprouvées de restauration du cycle de l'eau et des terres.
- Tirer parti de l'utilisation du compost issu du fumier animal, du paillage et d'autres intrants issus des pratiques agricoles de conservation.
- Promouvoir des approches simples de permaculture.
- Encourager les communautés à conserver, échanger et commercialiser les semences.
- Optimiser la gestion des systèmes de pâturage du bétail.
- Encourager la régénération des arbres dans les pâturages, par exemple par des approches sylvopastorales.
- Encourager la régénération et la plantation d'arbres le long des cours d'eau dégradés.
- Intégrer les éleveurs nomades dans les plans de gestion des ressources naturelles à l'échelle du paysage.
- Appliquer des mesures de prévention de la propagation des espèces végétales envahissantes.
- Améliorer l'efficacité des ressources, y compris les systèmes alimentaires durables qui restaurent les ressources naturelles et soutiennent les moyens de subsistance.
- Encourager la cohérence communautaire pour la restauration des paysages.



Domaine d'intervention 2.7

Investir dans un soutien scientifique coordonné et fondé sur l'expérience et dans la création d'un cadre de suivi commun



Actions prioritaires indicatives:

- Convenir d'une liste commune d'indicateurs sociaux, économiques et de santé des écosystèmes pour le processus, l'impact et le changement de comportement, ainsi que d'un cadre de suivi, et s'engager à les mesurer régulièrement sur le long terme en s'appuyant sur le guide de définition des indicateurs de l'accélérateur GMV(2021).
- Élaborer et adopter des mécanismes de présentation des données au moyen de tableaux de bord facilement accessibles et basés sur des appareils mobiles, afin de faciliter la prise de décision et la gestion adaptative.
- Utiliser des mécanismes et des cadres de suivi communautaires scientifiquement étayés.
- Constituer un capital humain, institutionnel et social pour les représentants de la recherche, du développement, de l'éducation, de la vulgarisation et du soutien spécifiques aux sols durables, à la terre, à l'eau, aux nutriments et à la biodiversité.
- Réaliser des analyses prospectives aux niveaux régional et national afin de comprendre les causes sous-jacentes et les principaux moteurs de la dégradation et de la régénération des terres, d'analyser les incertitudes et de déterminer la meilleure façon d'y remédier.
- Encourager les équipes scientifiques transdisciplinaires ou pluridisciplinaires motivées afin d'aborder plus efficacement les dimensions systémiques et de promouvoir le changement des systèmes.
- Créer des liens intentionnels entre les chercheurs africains transdisciplinaires et les citoyens scientifiques afin de suivre en collaboration les progrès liés à la santé des terres, aux cycles de l'eau, à l'occupation des sols et à la diversité, en vue d'alimenter les bases de données continentales.
- Intégrer des dialogues fondés sur des données probantes et l'expérience au niveau local afin de soutenir la gestion adaptative locale.
- Intégrer une planification, une prise de décision et une mise en œuvre, un suivi, un apprentissage, une évaluation et une gestion adaptative accessibles et fondés sur des données probantes et l'expérience.
- Faciliter l'apprentissage croisé entre les communautés par l'utilisation de communications mobiles et d'outils de science citoyenne, ainsi que des visites croisées pour faciliter l'adoption rapide de pratiques innovantes et performantes.



Pour plus d'informations sur la réunion et sur les modalités de participation, veuillez contacter:

Harsen Nyambe Nyambe

Directeur, Environnement Durable
et Économie Bleue

Email: NyambeH@AfricanUnion.org

Dr. Jihane El Gaouzi

Chef de la Division Environnement
Durable

Email: ElgaouziJ@AfricanUnion.org

Leah Wanambwa Naess

Chargée principale de politique et point focal
pour l'Initiative de la Grande Muraille Verte

Email: WanambwaL@AfricanUnion.org